

# SUIS TON INSTINCT

EN MATAWINIE

Édition 2024  
[toninstinct.ca](http://toninstinct.ca)



## CONDITIONS ET CRITÈRES DE PARTICIPATION



Développement  
Matawinie



MRC de  
Matawinie  
Entrepreneuse de nature!

## 1. Admissibilité

Les Bourses Suis Ton Instinct sont ouvertes uniquement aux citoyens canadiens et résidents permanents du Canada de dix-huit (18) ans et plus au 15 avril 2024, au début de la période d'inscription et maximum trente-neuf (39) ans à la fin des inscriptions, le 15 juin 2024. Les candidats doivent également satisfaire aux exigences énoncées dans le présent Règlement officiel.

Le participant s'engage :

- à ce que l'activité professionnelle de son projet d'entreprise soit déployée en Matawinie;
- à suivre tous les ateliers du Parcours entrepreneurial décrits à l'article Organisation de l'évènement.

Si votre entreprise est déjà enregistrée au registraire des entreprises du Québec, la date d'inscription ne peut être antérieure au 15 février 2024 et aucune ventes ne doivent être réalisées au 15 mars 2024.

## 2. Acceptation des conditions et critères de participation

En vous portant candidat, vous engagez votre entière acceptation aux conditions et critères de participation qui sont finaux et exécutoires. L'octroi des Bourses dépend du respect de toutes les exigences énoncées aux présentes. Vous devrez participer à tous les ateliers de coaching, de formation et de motivation ainsi qu'au Bootcamp, dont les dates sont précisées à l'article 3 Organisation de l'évènement.

## 3. Organisation de l'évènement

Les inscriptions à l'évènement Suis Ton Instinct doivent s'effectuer sur le site [www.toninstinct.ca](http://www.toninstinct.ca), et ce, à partir du 15 avril 2024. La sélection des 15 projets d'entreprises retenus pour la participation aux ateliers du Parcours seront dévoilés le 1er juillet 2024. En étant sélectionné, vous vous engagez à présenter un Canevas de « Modèle d'Affaires » à présenter devant jury au plus tard le 13 octobre 2024.

La réalisation de votre Canevas « Modèle d'Affaires » débutera dès votre sélection, en collaboration avec le conseiller aux entreprises et le mentor qui vous seront attribués.

Toutes les activités du Parcours se tiendront en Matawinie, et ce, du 8 septembre au 6 octobre 2024.

- Ateliers du Parcours : 8, 15 et 22 septembre 2024
- Bootcamp : 4, 5 et 6 octobre 2024
- Gala de clôture et remise des bourses : 25 octobre 2024

## 4. Période d'inscription

Les inscriptions débutent à 12 h 00 heure locale, le lundi 15 avril 2024, et se terminent à 23 h 59, heure locale, le samedi 15 juin 2024.

## 5. Comment s'inscrire ?

Pour vous inscrire, vous devez, durant la période d'inscription, vous rendre à la page d'inscription au Parcours à [www.toninstinct.ca](http://www.toninstinct.ca), lire et accepter les Conditions et critères de participation.

Vous devez ensuite compléter le formulaire d'inscription et y joindre votre Projet d'entreprise en Matawinie en format PDF , accompagnés d'une courte vidéo de motivation de 30 secondes.

## 6. Sélection des 15 participants au Parcours

Un jury, formé de 7 juges, devra analyser les projets d'entreprises soumis et sélectionner les 15 finalistes qui auront la chance de participer aux ateliers et au Bootcamp du Parcours.

Le grand gagnant remportera ultimement le Prix du jury, soit la bourse Desjardins de 15 000 \$. Deux autres bourses seront attribuées aux deuxième et troisième finalistes, soit la Bourse la Bourse Jean-Marie Béveillard d'un montant de 5 000 \$ et la bourse MRC de Matrawinie Coup de cœur du public d'une valeur de 2 500 \$.

La participation se limite à une seule personne par projet d'entreprise, lors des inscriptions. Cette même personne sera seule habilitée à suivre le Parcours et à remporter éventuellement l'une des 3 bourses lors de la clôture de l'évènement « Suis Ton Instinct ». Aux fins des présentes, chaque participant doit avoir sa propre adresse électronique (aucune adresse électronique partagée).

## 7. Annonce des gagnants

L'annonce des gagnants se fera lors du gala de clôture le 25 octobre 2024.

## 8. Annonce et remise des bourses

Un représentant de la MRC de Matawinie enverra un message électronique à l'adresse courriel du gagnant, indiquant les instructions à suivre afin de réclamer son prix. Il y aura préalablement la signature d'un contrat, lequel devra être signé dans les délais indiqués par la MRC de Matawinie et comprendra, entre autres, l'engagement énoncé aux articles 1, 2 et 6 des présentes, et l'obligation de réaliser le projet d'entreprise soumis en Matawinie.

Si le gagnant de la bourse :

(a) omet de retourner les documents du concours dûment remplis dans le délai imparti;

(b) ne peut pas accepter (ou ne veut pas accepter) le prix (tel quel), pour une raison quelconque et donc, refuse de signer le contrat prévu dans le présent article; et/ou

(c) est jugé comme contrevenant aux présents conditions et critères de participation (entièrement déterminés par la MRC de Matawinie à sa seule et absolue discrétion).

Alors ledit gagnant peut être disqualifié, à la seule et absolue discrétion de la MRC de Matawinie et, si tel est le cas, la disqualification entraînera la perte de tous les droits liés au prix.

De plus, la MRC de Matawinie se réserve le droit, à sa seule et absolue discrétion et, si le temps le permet, de choisir un autre participant parmi les autres participations admissibles soumises et reçues au cours de la période d'inscription. La personne sélectionnée sera soumise aux mêmes conditions et engagements tels qu'ils sont décrits aux présentes. Cette nouvelle sélection sera effectuée avant le 15 décembre 2024, ou tout autre délai qu'aura fixé la MRC de Matawinie.

Ce gagnant potentiel sera informé par courriel dans les trois (3) jours ouvrables suivant la sélection, en utilisant les coordonnées fournies par cette personne, lors de l'inscription à l'évènement « Suis ton Instinct ».

## 9. Traitement des litiges

Dans l'éventualité où le fonctionnement, la sécurité ou l'administration de l'évènement seraient compromis de quelque façon que ce soit, y compris, mais sans s'y limiter, une fraude, un virus ou tout autre problème technique, la MRC de Matawinie peut, à sa seule discrétion, soit :

- (a) suspendre l'évènement pour remédier à la déficience et reprendre l'évènement de la manière la plus conforme à l'esprit des présentes
- (b) attribuer les bourses, parmi les participations admissibles reçues jusqu'au moment de la déficience.

Toute tentative par quiconque de nuire au déroulement légitime de l'évènement « Suis ton Instinct » peut constituer une violation de droit pénal et civil et, advenant une telle tentative, la MRC de Matawinie se réserve le droit de réclamer des dommages et intérêts à cette personne dans toutes les mesures permises par la loi.

En cas de litige quant au propriétaire d'une participation, le détenteur autorisé du compte de l'adresse électronique utilisée pour la participation sera réputé être le participant. Le « détenteur autorisé du compte » est la personne physique affectée à une adresse électronique par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne ou une autre organisation responsable d'attribuer des adresses électroniques pour le domaine associé à l'adresse électronique soumise. Le défi « Suis Ton Instinct » est assujéti aux lois et aux règlements fédéraux, de la province de Québec et est frappé de nullité là où interdit.

## 10. Libération et limitations de responsabilité

En participant à l'évènement « Suis ton Instinct », vous acceptez de dégager de toute responsabilité la MRC de Matawinie et leurs dirigeants, administrateurs, employés et agents respectifs de toute réclamation ou cause d'action découlant de la participation au concours ou de la réception ou de l'utilisation d'un prix, notamment, sans s'y limiter :

- (a) une intervention humaine non autorisée dans le cadre du concours;
- b) des erreurs techniques liées aux ordinateurs, aux serveurs, aux fournisseurs ou aux lignes téléphoniques ou de réseau;

(c) des erreurs d'impression;

(d) du courrier perdu, en retard, en port dû, mal acheminé ou non distribuable;

(e) des erreurs dans l'administration du concours ou le traitement des participations;

(f) des blessures ou des dommages aux personnes ou aux biens qui peuvent être causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par la participation d'une personne au concours ou par la réception ou l'utilisation d'un prix.

Vous acceptez en outre que, dans toute cause d'action, la responsabilité soit limitée au coût direct de la participation à l'évènement et, qu'en aucun cas, les honoraires d'avocat peuvent être réclamés. Vous renoncez au droit de réclamer tout dommage, notamment les dommages punitifs, consécutifs, directs ou indirects.

## 11. Vie privée et publique

Toute information recueillie dans le cadre du concours sera utilisée uniquement en conformité avec le consentement donné par les participants s'inscrivant au concours.

Chaque participant accepte donc, en s'inscrivant au concours, que ses renseignements personnels (uniquement son nom et la ville de résidence au moment du dépôt de sa candidature) soient diffusés aux fins d'informer la population et les autres participants du gagnant du concours. Ainsi, les informations suivantes seront obtenues de chaque participant aux fins d'administration du concours et peuvent également être utilisées par la MRC, ses dirigeants, administrateurs et employés afin de communiquer avec le gagnant :

- Prénom et nom;
- Adresse;
- Numéro de téléphone;
- Adresse électronique.

Les participants ont un droit d'accès, de modification et de retrait de leurs données personnelles.

## 12. Cession du droit à l'image

En participant à l'évènement « Suis ton instinct », vous accordez à la MRC de Matawinie le droit et l'autorisation de capter votre image tout au long de l'évènement, du 15 avril 2024 jusqu'au 25 octobre 2024.

Vous accordez également le droit à la MRC de Matawinie d'utiliser, à sa convenance et sans restriction, en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, les contenus captés tout au long de l'évènement du 15 avril 2024 au 25 octobre 2024 inclusivement.

Les droits que vous accordez à la MRC de Matawinie sont sans frais et comprennent notamment le droit de diffuser et de reproduire les contenus à travers le monde et sur le Web de façon illimitée. Vous dégagez la MRC de Matawinie de toute responsabilité à l'égard de toute réclamation relative aux contenus et à leur utilisation pour des fins de diffusion et de reproduction.

## NOS PARTENAIRES



**ARBRASKA**

